

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Liquide de contrôle 75:25 ATE  
Numéro de la FDS : 888100003550  
Description d'utilisation du produit : Fluide hydraulique  
Société : **Continental Teves AG & Co. oHG**  
**Guerickestr. 7**  
**60488 Frankfurt a. M.**  
**Germany**  
Téléphone : + 49 69 76 03 1  
Téléfax : + 49 69 76 10 61  
Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory  
Téléphone en cas d'urgence : + 49 61 32 84 46 3

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Aperçu des urgences

**Etat de surveillance** : Ce produit, ce matériau ou cette substance est considéré(e) comme un produit contrôlé WHMIS par les paragraphes 33 - 66, liste IV du CPR

Mot de signal : ATTENTION  
Forme : liquide  
Odeur : caractéristique  
Odeur - Paramètres de contrôle : donnée non disponible  
Résumé des risques : Irritant

#### Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une irritation des yeux.  
Peau : Provoque une irritation de la peau.  
Organes cibles : Yeux  
Peau

Cancérogénicité:

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

NTP	: Aucun composant de ce produit se trouvant dans des quantités supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié comme étant un carcinogène connu ou escompté.
IARC	: Aucun composant de ce produit se trouvant dans des quantités supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié par l'IARC comme étant un carcinogène probable, éventuel ou confirmé pour l'être humain.
OSHA	: Aucun composant de ce produit se trouvant dans des quantités supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié par l'OSHA comme étant carcinogène ou comme étant un carcinogène potentiel.
CA Prop 65	: Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer, des malformations congénitales ou d'autres dommages.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	% en poids
2-(2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	112-35-6	>= 10 - < 30
2,2'-(éthylendioxy)diéthanol	112-27-6	>= 10 - < 30
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-butyl-.omega.-hydroxy	9004-77-7	>= 5 - < 10
3,6,9-trioxaundécane-1,11-diol	112-60-7	>= 5 - < 10
2,4,6-tri-sec-butylphénol	5892-47-7	>= 1 - < 5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	>= 1 - < 5

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
Inhalation	: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

---

Ingestion : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Forme : liquide  
Point d'éclair : > 130 °C (> 266 °F)  
Méthode: DIN 51376

Température d'inflammabilité : > 200 °C (> 392 °F)  
Méthode: DIN 51794

Limite d'explosivité, inférieure : 1.5 % (v)

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Ventiler la zone.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

---

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

---

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

Manipulation : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.  
Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

#### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines  
Température de stockage : 5 - 30 °C (41 - 86 °F)  
Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives au sujet de l'exposition

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

- 
- Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate.
- Protection des yeux : En cas de risque de giclement - porter des lunettes de protection.
- Protection des mains : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.  
Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.  
appareil respiratoire avec filtre A  
Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Après le travail, nettoyer et soigner la peau avec le plus grand soin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : liquide
- Odeur : caractéristique
- Point d'éclair : > 130 °C (> 266 °F)  
Méthode: DIN 51376
- Température d'inflammabilité : > 200 °C (> 392 °F)  
Méthode: DIN 51794
- Limite d'explosivité, inférieure : 1.5 % (v)
- pH : 7.5 - 9  
à 20 °C (68 °F)
- Point/intervalle d'ébullition : > 265 °C(> 509 °F)

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

---

Pression de vapeur	: < 0.1 mbar à 20 °C (68 °F)
Densité	: 1.05 g/cm3 à 20 °C (68 °F)Méthode: DIN 51757
Hydrosolubilité	: à 20 °C (68 °F) partiellement soluble
Viscosité, cinématique	: 40 mm2/s à 20 °C (68 °F)
VOC	: 14.59 %

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: donnée non disponible
Matières à éviter	: acides forts et oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), fumée dense et noire.
Réactions dangereuses	: Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: donnée non disponible
Irritation de la peau	: donnée non disponible
Irritation des yeux	: donnée non disponible
Cancérogénicité	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité pour la reproduction	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Tératogénicité	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Composant:**

2-(2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy)éthanol

112-35-6

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 rat  
Dose: 11,850 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée: DL50 lapin  
Dose: 7,448 mg/kg

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

		<p><u>Irritation de la peau</u>: Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation légère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux</p>
2,2'-(éthylendioxy)diéthanol	112-27-6	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u>: DL50 rat Dose: 17,000 mg/kg</p> <p><u>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</u>: DL50 rat Dose: &gt; 5,000 mg/kg</p> <p><u>Irritation de la peau</u>: Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation légère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux</p>
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-butyl-.omega.-hydroxy	9004-77-7	<p><u>Irritation de la peau</u>: Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation sévère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Risque de lésions oculaires graves.</p>
3,6,9-trioxaundécane-1,11-diol	112-60-7	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u>: DL50 rat Dose: 29,000 mg/kg</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux</p>
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u>: DL50 rat Dose: 5,660 mg/kg</p> <p><u>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</u>: DL50 lapin Dose: 4,120 mg/kg</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux Irritation des yeux</p>

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Elimination physico-chimique	:	> 70 % facilement éliminé
Bioaccumulation	:	donnée non disponible
Halogènes organiques	:	pas inclu

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

(AOX)

Contenu en composés  
organiques volatils (COV) : 14.59 %

Information écologique  
supplémentaire : Ne contient pas de substances connues pour être  
dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans  
des stations de traitement d'eaux usées.

**Composant:**

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5

Toxicité pour le poisson:

CL0  
Espèces: Leuciscus idus(Ide)  
Dose: > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité aiguë et à long terme pour les invertébrés  
aquatiques:

CE50  
Espèces: Daphnia magna  
Dose: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues:

CI50  
Espèces: scenedesmus subspicatus  
Dose: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries:

CE10  
Espèces: Pseudomonas putida  
Dose: 1,170 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination adéquate : En accord avec les réglementations locales et nationales.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT 49 CFR**

Marchandise non dangereuse

**TDGR**

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

---

Marchandise non dangereuse

**ICAO / IATA-DGR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG-Code**

Marchandise non dangereuse

---

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- TSCA Statut** : Pas dans l'inventaire TSCA
- |  |            |
|--|------------|
| Tris[2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl] orthoborate | 30989-05-0 |
| Diglycerol propoxylated                              | 61710-63-2 |
- DSL Statut** : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne DSL ni sur la liste NDSL.
- |                         |            |
|-------------------------|------------|
| Diglycerol propoxylated | 61710-63-2 |
|-------------------------|------------|
- Prop. 65 de la Californie** : Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer, des malformations congénitales ou d'autres dommages.
- WHMIS Classification** : D2B Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques  
Produit irritant important de la peau  
Produit irritant important pour les yeux

Ce produit a été classifié comme étant conforme aux critères de risque du CPR et le MSDS contient toutes les informations requises par le CPR.

---

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

---

indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Prepared by : GWU mbH  
Birlenbacher Str. 18  
D-57078 Siegen  
L'Allemagne  
Téléphone: +49-(0)271-88072-0  
Date de révision : 01/11/2006

---